

envoyer nos jeunes en prison pour cinq ans ou pour dix ans et les envoyer de plus en plus jeunes.

Écoutez, je trouve que ce projet de loi est une aberration. Je pense que le gouvernement devrait honnêtement le retirer, admettre qu'il a été induit en erreur par certains membres de cette assemblée qui voyaient—et je respecte quand même leur point de vue—dans la répression de la criminalité, la planche de salut, la panacée à tous les problèmes sociaux.

Je pense que le gouvernement fait fausse route, qu'il s'est laissé induire en erreur et qu'il devrait se retirer honorablement, consulter ses homonymes provinciaux et tâcher de pondre une loi qui réponde aux aspirations des provinces, mais d'abord et avant tout aux jeunes de notre société qu'on ne voudrait pas enfermer inutilement jusqu'à la fin de leurs jours dans des prisons sans espoir de les récupérer.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Madame la Présidente, c'est toujours un plaisir de prendre la parole sous votre habile direction et d'intervenir sur un projet de loi d'importance, ne serait-ce parce qu'on estime que les conséquences de la criminalité juvénile comme la criminalité senior sont de l'ordre de 8 milliards dans notre société.

Je prends la parole en disant que le projet de loi qui est devant nous est une occasion ratée de la part d'un homme qui avait l'opportunité de déposer un projet de loi qui aurait pu être consensuel. Cette opportunité est ratée parce qu'on va en faire la démonstration, comme mes collègues l'ont fait avant moi, que c'est un projet de loi qui a un parti pris résolument marqué en faveur de la répression.

La déception est double, parce qu'on se serait attendu du gouvernement qu'il ait un parti pris davantage marqué en faveur du communautaire. La déception est double parce que, si vous m'aviez demandé, depuis que je suis élu dans cette Chambre: «Quel est le ministre qui est le plus porteur d'avenir? Quel est le ministre en qui on avait le plus confiance? Quel est le ministre qui est le plus respecté, celui que l'on avait associé à la relève libérale?» C'est sans hésitation que je vous aurais répondu: «Le ministre de la Justice», parce que le ministre de la Justice avait fait preuve jusqu'à maintenant de discernement et qu'il s'était acquis l'estime de ses collègues.

On ne comprend pas que le ministre de la Justice, que l'on avait associé à l'aile plus libérale, à l'aile plus progressiste, l'aile avant-gardiste du gouvernement, se soit associé à un projet de loi aussi conservateur dans sa philosophie et aussi rétrograde dans ses principes.

Il y a bien peu d'intervenants à ce jour, que ce soit au Québec comme ailleurs, qui trouvent satisfaction à l'endroit de ce projet de loi.

• (2105)

Quel est-il ce projet de loi C-37, projet de loi qui telle une première naissance était un projet de loi désiré, un projet de loi qui était attendu? Ce projet de loi, il prescrit que les infractions pour blessures corporelles graves commises par des adolescents de 16, 17 ans, seront désormais jugées par les tribunaux pour adultes, sauf décision.

Vous trouvez là dans le libellé du projet de loi ce vieux fond conservateur, cette espèce de courant dont on n'a pas du tout à être fiers comme parlementaires, ce courant artificiel qui ne repose sur rien de sérieux, qui consiste à vouloir dire que dans

Initiatives ministérielles

notre société, quand on a 15 ans, quand on a 16 ans, on est des adultes. Je n'en crois rien. Je crois que lorsqu'on a 14 ans, 15 ans, années qui sont loin derrière mon collègue, je ne veux pas le nommer, mais même s'il a fière allure il ne va pas me faire croire qu'il n'y a pas longtemps que ses 15 ans sont derrière lui.

Tout cela pour vous dire que ce principe profondément erroné selon lequel on veut faire croire à la population que nous sommes des adultes à 14, 15 ou 16 ans, alors que tout va socialement pour nous dire le contraire. Contrairement à votre génération, je me permets de le dire, il reste que les gens maintiennent le lien familial plus longtemps. Les jeunes qui ont aujourd'hui 14, 15, ou 16 ans ont beaucoup plus de difficulté à se faire une place dans la société que votre génération en a eu. Ces gens-là sont donc plus longtemps à la maison et ils gagnent le marché du travail plus tardivement.

Autre principe du projet de loi qui va nettement dans la philosophie conservatrice si détestable qui ne peut pas socialement avoir de bénéfique, qui consiste à dire que les peines pour meurtre prémédité et sans préméditation seront allongées, de cinq ans qu'elles étaient antérieurement, à sept ans pour les peines sans préméditation et dix ans pour les peines avec préméditation.

Voilà, dans son économie générale, ce que nous propose le projet de loi, plus ce principe qui consiste à dire qu'on va maintenir non seulement les jeunes en prison plus longtemps, mais en plus on va retarder ce droit qui a souvent été associé par le passé à la réhabilitation, qui est l'accès à la libération conditionnelle. La position du Bloc québécois, à cause de l'extraordinaire travail qui a été accompli par notre collègue de Berthier—Montcalm et par notre collègue de Saint-Hubert, elle est claire. Vous ne trouverez pas de ce côté-ci de la Chambre de député pour souscrire au principe que c'est par la répression qu'on va réhabiliter les jeunes et les gens.

C'est ce qui fait que nous sommes déçus de ce projet de loi, c'est ce qui fait que nous ne pouvons pas l'appuyer. Notre position est claire à cet égard. Il ne faut jamais oublier que lorsqu'on veut comprendre le phénomène de la délinquance, lorsqu'on veut comprendre les outils législatifs et finalement ce monde complexe qu'est le monde pénal, le monde du droit pénal, il faut comprendre qu'il ne peut pas y avoir d'autre objectif aux lois sociales, au droit pénal, que celui de réhabiliter les individus.

Il ne peut pas y avoir d'autre finalité que celle de leur donner une seconde chance et de dire qu'on ne vient pas au monde délinquant. On n'a pas le gène de la délinquance. Il y a des contextes dont on aura l'occasion de parler un petit peu plus tard qui font en sorte que pour toutes sortes de raisons qui sont à mon humble point de vue d'abord sociales, d'abord à détermination sociale, des gens qui se trouvent dans des situations d'égarement où ils sont appelés à commettre des méfaits, mais il y a une rationalité et il y a une compréhension qui est derrière tout cela.

Une loi comme C-37 aurait gagné à nous donner des outils plus communautaires. On ne saisit pas, dans ce projet de loi, bien que son titulaire, bien que le ministre de la Justice soit perçu comme un homme libéral, on ne saisit pas dans ce projet de loi quels sont les outils communautaires qui nous permettent d'engager les principaux concernés sur la voie de la réhabilitation.

Autre point qui nous pose problème. Lorsqu'on veut comprendre, lorsqu'on discute de sujets aussi délicats, délicats parce qu'il y a des valeurs morales, délicats parce que personne ne constate avec plaisir qu'il y a de la criminalité dans nos collecti-